

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

Fond cadastral : Diffusion RDG 73-74, Janvier 2024

ECHÈLE : 1/5000



Type A - Collectivité, Concessionnaire, Ministère de l'Agriculture

- A5 - Canalisation d'eau et d'assainissement
- A9 - Zone agricole protégée

Type AC - Ministère de la Culture, Ministère de l'Ecologie

- AC1 - Monument historique classé
- AC1 - Monument historique inscrit
- AC1 - Périmètre des abords de monument historique
- AC2 - Site inscrit et classé
- AC3 - Réserve naturelle
- AC4 - Zone de protection des sites patrimoniaux remarquables

Type AR - Défense

- AR6 - Zone de protection de champs de tir

Type AS - Ministère de la Santé et Ministère de l'Ecologie

- AS1 - Protection des eaux - Point de captage
- AS1 - Protection des eaux - immédiate
- AS1 - Protection des eaux - rapprochée
- AS1 - Protection des eaux - éloignée
- AS1 - Protection des eaux minérales

Type EL - Ministère de l'Équipement, Ministère de l'Ecologie, Ministère de la Santé et Concessionnaire

- EL3 - Cours d'eau

Type I - Ministère de l'Industrie

- I1 - Zone de protection autour des canalisations de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
- I2 - Zone de protection autour des équipements d'énergie hydraulique
- I3 - Canalisation de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
- I4 - Ligne électrique aérienne
- I4 - Ligne électrique souterraine
- I4 - Ligne électrique - raccord
- I9 - Transport et distribution de chaleur

Type INT - Ministère de l'Intérieur, Collectivité

- INT1 - Cimetière

Type PM - Ministère de l'Ecologie

- PM1 - Plan de Prévention des Risques Naturels ou Miniers
- PM2 - Installation classée
- PM2 - Zone de protection d'installation classée
- PM3 - Plan de Prévention des Risques Technologiques

Type PT - Agence Nationale des Fréquences, Opérateur de réseau

- PT3 - Réseau de communication téléphonique et télégraphique

Type T - Direction Générale de l'Aviation Civile, SNCF, Collectivité, Concessionnaire

- T1 - Zone de protection autour des voies ferrées
- T5 - Dégagement aéronautique

Bâti

- Bâti dur
- Bâti léger

